

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 8

N° 152

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2011

---

### LOI DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 3459)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 152

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales

-----  
**ARTICLE 8**  
*(Rapport annexé)*

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 24 :

								«
								(En milliards d'euros)
<b>Solde</b>	<b>- 9,7</b>	<b>- 21,7</b>	<b>- 25,7</b>	<b>- 21,0</b>	<b>- 20,4</b>	<b>- 20,4</b>	<b>- 18,9</b>	»

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les données du rapport présenté à la Commission des comptes de la sécurité sociale le 9 juin.